AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0559
FR0000121147-FS0283

11 avril 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FAURECIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2023, la société par actions simplifiée Peugeot 1810[1] (66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 avril 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société FAURECIA et détenir 6 110 494 actions FAURECIA représentant 10 438 874 droits de vote, soit 3,10% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société FAURECIA.

[1] Contrôlée par la société Etablissements Peugeot Frères (*holding* patrimoniale détenue au plus haut niveau par des membres de la famille Peugeot).
[2] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 210 078 335 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.